

POLICE GÉNÉRALE

PASSEPORT A L'ÉTRANGER

Département de Cantal

SIGNALEMENT

M. M. Marie Dupré. la Cour épouse
 profession d *s. p.* Des granges
 nativité de *Yverges* dép' de
 demeurant à *Aurillac*
 allant à *Italie* dép' de
 âgé de *20* ans, taille d'un mètre *62* cent
 cheveux *chât clair* front *décoloré*
 sourcils *chât* yeux *bleus*
 nez *may* bouche *may*
 barbe *peu* menton *roux*
 visage *ronde* teint *clair*

SIGNES PARTICULIERS

PIÈCES DÉPOSÉES

Fait à Aurillac, le 21 octobre

mil neuf cent 25

Signature des témoins :

Signature du porteur :

[Signature]

N° *57* du Registre.



FRANÇAIS

VALABLE POUR

Temple Français

Cantal

de la région

et militaires de la

autorités civiles et

France de passer par

la voie

judiciaire

PORT A L'É

PORT A L'É

PORT A L'É

PORT A L'É

PORT A L'É

PORT A L'É

Aurillac le 20 Octobre 1925



1009



Monsieur le Préfet du Cantal

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me délivrer un passeport pour ma nièce M^{lle} Marie Renée Dupré la Tour, habitant 218 Boulevard S^t Germain Paris, dont je suis le tuteur datif. Cette jeune fille mineure (née à Sèvres - Seine & Oise - le 9 Août 1906) va épouser prochainement M. François des Graviers et doit partir pour l'étranger (Italie) immédiatement après son mariage. C'est donc au nom de Madame Dupré la Tour (Marie Renée) épouse des Graviers, que le passeport doit être établi.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Dupré la Tour

L. Dupré la Tour
58 Avenue de la République
Aurillac

Conservateur de l'Etat et de la Tour
délivré sur ordre de M. le Préfet
21. 10. 1925